



ICP

FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

REGLEMENT PEDAGOGIQUE DU MASTER « METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION »

2023-2024

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
FACULTE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Table des matières

LE MOT DU DOYEN.....	3
1. Organisation et fonctionnement de la Faculté d'Éducation et de Formation.....	4
2. Présentation du master MEEF	5
2.1 Convention de partenariat entre Sorbonne Université et l'Institut Catholique de Paris (ICP)	5
2.2 Convention de partenariat avec les instituts de formation (ISFEC).....	5
3. La formation.....	6
3.1 Parcours de formation	6
3.2 Inscriptions administratives et pédagogiques.....	6
3.3 Assiduité à la formation	6
3.4 Stages ou évaluation en milieu professionnel.....	6
3.5 Formation à Distance	8
4. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) (M1 et M2)	8
4.1 L'approche par compétences	8
4.2 Validation des unités d'enseignement (UE)	9
4.2.1 UE Evaluées par compétences	9
4.2.2 Modalités communes à l'ensemble des UE	9
4.2.3 Compétences coefficientées.....	9
4.2.4 Compétences évaluées dans le cadre d'une ou plusieurs situations	9
4.2.5 Calcul du résultat de l'UE	10
4.2.6 Autres modalités de validation d'une UE	10
4.2.7 Parcours d'équivalence et parcours de prorogation.....	10
4.3 Processus d'évaluation	10
4.3.1 Contrôle du niveau de maîtrise des compétences professionnelles selon le processus de l'évaluation continue.....	10
4.3.2 Etudiant-e à besoins éducatifs particuliers	11
4.3.3 Possibilités de dispense de l'évaluation continue	11
4.3.4 Absence aux épreuves	11
4.4 Validation des parcours de formation.....	12
4.4.1 Constitution du jury et des commissions d'évaluation	12
4.4.2 Décisions des jurys et des commissions d'évaluation	12
4.4.3 Validation des années et du master.....	12
4.4.3.1 Compensation entre UE au sein d'un bloc.....	12
4.4.3.2 Validation du M1 et du M2, mentions et points de jury	12
4.5 Relevés de résultats, de compétences, délivrance du diplôme	13
4.5.1 Relevés de résultats et de compétences.....	13
4.5.2 Délivrance du diplôme	13
4.6 Validation d'Unités d'Enseignement spécifiques	13
4.6.1 Stage d'observation et de pratique accompagnée de M1 et M2.....	13
4.6.2 Aménagements éventuels du stage et de son évaluation.....	13
4.6.3 UE de Langue vivante étrangère et VAC	14
4.6.4 UE relative au mémoire et à la recherche.....	14
4.7 Fraude et Conseil de discipline	15
ANNEXE 1 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024 - MASTER MEEF	16

ANNEXE 2 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (parcours
Cadres d'Éducation suivi à la Faculté d'Éducation et de Formation campus de Paris et campus de Reims) 17

ANNEXE 3 MAQUETTES MASTER MEEF- 2023-2024..... 18

LE MOT DU DOYEN

UNE ANNEE RICHE ET FECONDE POUR FORMER UN PROFESSIONNEL REFLEXIF

Dans un monde en mutation, l'éducation est plus que jamais un levier puissant de développement, d'humanisation et de lien social. Dans ce contexte, choisir de préparer le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF) manifeste un désir d'engagement au service d'un monde que les hommes et les femmes pourront habiter avec responsabilité et bienveillance.

Ce règlement pédagogique doit alors permettre à chacun de prendre pleinement sa place dans un dispositif de formation exigeant, entièrement orienté vers l'apprentissage d'une pratique éducative qui valorise le regard porté sur les personnes. Il énonce des règles et des procédures qui manifestent un souci de justice et qui valorisent le travail de chacun au sein d'une communauté d'études fondée sur le partage et la sollicitude.

Cette année apporte son innovation avec une nouvelle modalité d'évaluation, qu'est l'évaluation par compétences, vous permettant de valoriser des savoirs acquis, et de pouvoir présenter et expliquer de quelle manière vous les appliquerez dans vos futurs métiers de l'éducation, faisant de vous des professionnels réflexifs. Je souhaite donc que chacune et chacun prenne la pleine mesure de cette évaluation pour évoluer dans sa réflexion, dans ses pratiques et dans sa posture professionnelle.

Parce que ce règlement va accompagner chacun tout au long de cette année académique, j'y joins le vœu formulé par l'ensemble de la Faculté que tous passent une année riche et féconde.

Pr. Augustin MUTUALE
Doyen de la Faculté d'Éducation et de Formation

L'étudiant inscrit en master MEEF à l'ICP est soumis au présent règlement pédagogique.

1. Organisation et fonctionnement de la Faculté d'Éducation et de Formation

[Site de l'ICP](#)

Direction :

Doyen : Pr. Augustin MUTUALE

Assistante du doyen : Azadée AFRAZ

Responsable administrative de la Faculté : Joselie DONINION

Cycle du master MEEF

- Directrice : Séverine PARAYRE
Courriel : s.parayre@icp.fr
- Responsable pédagogique et de la recherche des mentions 1^{er} et 2nd degrés : Hélène PICARD
Courriel : h.picard@icp.fr
- Responsable pédagogique de la mention encadrement éducatif : Anne OLIVIER
Courriel : a.olivier@chens.icp.fr
- Coordinatrice administrative et pédagogique : Zoraida LE BAUT
Courriel : master.facef@icp.fr

Contact administratif : Zoraida LE BAUT

Le secrétariat est ouvert du mardi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00 et lundi en télétravail (par mail et téléphone)

Faculté d'Éducation et de Formation, 74 rue de Vaugirard Paris 75006

Bâtiment L, 2^{ème} étage, bureau 214

Téléphone : 01 44 39 60 11. Courriel : master.facef@icp.fr

Les certificats de scolarité et les cartes d'étudiant sont délivrés par le Secrétariat Universitaire, 74 rue de Vaugirard – 75006 Paris.

Toutes les informations administratives et pédagogiques relatives au master MEEF sont affichées dans les établissements concernés.

Tiers-Lieu

Fonds spécialisé en sciences de l'éducation. [Fonds Education](#)

74 rue de Vaugirard Paris 75006, Bâtiment L, sous-sol– téléphone : 01 44 39 60 10

[Site des Bibliothèques de l'ICP](#)

2. Présentation du master MEEF

L'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixe le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (*Journal officiel de la République française* n° 0192 du 6 août 2020).

Article 1 : « Le master « MEEF », organisé par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), tels que prévus aux articles L. 721-1 à L. 721-3 du code de l'éducation, dispense une formation universitaire professionnalisante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel telles que définies à l'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master. »¹

Le contenu du master « MEEF » prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Les formations dispensées sont progressives et intégrées. Elles prennent en compte les programmes d'enseignement et la politique nationale en matière d'éducation et s'inscrivent dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national de master »².

2.1 Convention de partenariat entre Sorbonne Université et l'Institut Catholique de Paris (ICP)

Sorbonne Université et l'Institut Catholique de Paris (ICP) ont signé une convention de partenariat le 11 juillet 2014³ « ayant pour objet la délivrance du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) aux étudiants de l'ICP, en collaboration avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Académie de Paris, composante de Sorbonne Université ».

2.2 Convention de partenariat avec les instituts de formation (ISFEC)

Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Institut Catholique de Paris et les instituts de formation ci-dessous dans lesquels les étudiants suivent leur parcours :

Institut de Formation Antilles Guyane de l'Enseignement Catholique (IFAGEC)

[Site IFAGEC](#)

Institut Libre d'Éducation Physique Supérieur (ILEPS)

[Site de l'ILEPS](#)

Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique AFAREC Île-de-France

[Site de l'ISFEC AFAREC IdF](#)

Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique Grand-Est (ISFEC Grand-Est)

[Site de l'ISFEC Grand Est](#)

Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique La Salle Mounier (ISFEC La Salle Mounier)

[Site de l'ISFEC La Salle Mounier](#)

Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique Normandie (ISFEC Normandie)

[Site de l'ISFEC Normandie](#)

¹ Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Disponible sur [Legifrance](#)

² Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Disponible sur [Legifrance](#)

³ Préambule de la *Convention de partenariat*

3. La formation

3.1 Parcours de formation

Les maquettes des différents parcours sont consultables en ligne sur le site de l'ICP à l'onglet Faculté d'Éducation et de Formation

Mention 1^{er} degré – [Parcours Professeur des Ecoles](#)

Mention 2nd degré – [Parcours Professeurs des Lycées et collèges](#)

Mention 2nd degré – [Parcours Education Physique et Sportive](#)

Mention Encadrement éducatif – [Parcours Cadres d'Education](#)

3.2 Inscriptions administratives et pédagogiques

Une fois sa candidature acceptée par la commission d'admission INSPE de Paris-ICP, l'étudiant ou l'étudiante procède à son inscription **auprès de l'ICP** (Service universitaire) et **de l'ISFEC concerné par son parcours (pour les mentions 1^{er} et 2nd degrés)**. Cette inscription est annuelle. Après règlement des droits universitaires et des frais de conventionnement avec la Sorbonne, une carte d'étudiant est délivrée.

Aucune inscription administrative en master MEEF 2023-2024 ne peut avoir lieu **après le 31 octobre 2023**.

Compte tenu du respect de la RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données », toute la correspondance s'effectue avec l'adresse étudiant campusicp.

3.3 Assiduité à la formation

La présence à tous les enseignements (ceux qui se présentent en présentiel comme en distanciel) est obligatoire et garantit une meilleure réussite à la formation et au concours. Elle fera l'objet d'un contrôle régulier (émargement, connexion en ligne et participation) et pourra être comprise dans l'évaluation (participation au cours). Toute absence devra donc être justifiée par un motif impérieux et s'accompagner du justificatif correspondant (maladie, décès, examens). Chaque étudiant(e) doit pour cela se rapprocher de son institution et de la personne responsable de parcours.

3.4 Stages ou évaluation en milieu professionnel

Pour les mentions 1^{er} et 2nd degrés, les parcours Professeur des écoles ; Professeur des lycées et collèges ; Éducation Physique et Sportive

En M1

Article 14 de l'Arrêté du 24 juillet 2020 : « Un stage d'une durée de six semaines effectué en cours de première année de master prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation »⁴.

⁴ Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Disponible sur [Legifrance](#)

En M2

Article 15 de l'Arrêté du 24 juillet 2020 : « Au cours du master, la formation peut être organisée en alternance donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant et la structure d'accueil. Cette expérience en structure d'accueil porte sur une durée cumulée de douze semaines. L'étudiant qui effectue son alternance en école ou établissement d'enseignement relevant du ministère chargé de l'éducation est placé en responsabilité. Cette alternance donne lieu à un contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs. Lorsque l'alternance porte sur des fonctions d'enseignement, le temps de service effectué s'établit à un tiers de l'obligation réglementaire de service annuelle cumulée résultant, selon les cas, du décret no 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré ou du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. Lorsque l'alternance porte sur des fonctions d'éducation, le temps de service réalisé est identique à celui des conseillers principaux d'éducation et se déroule sur une période de douze semaines cumulées. Les modalités de cette alternance se déroulant en milieu scolaire sont définies selon des orientations fixées par le ministre de l'éducation nationale et le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant pendant la période d'alternance et participent ainsi à sa formation. L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE »⁵.

Article 16 de l'Arrêté du 24 juillet 2020 : « Au cours du master, les étudiants qui ne réalisent pas une alternance telle que prévue à l'article 15 doivent réaliser une ou des périodes de stage pour une durée de dix-huit semaines qui comprend la période de stage mentionnée à l'article 14. Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à sa formation. L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE »⁶.

Les conventions de stage

La convention de stage fixe les modalités du stage : lieu, durée, objectifs, tuteur de l'institut de formation, tuteur de l'organisme d'accueil.

Elle est signée entre l'institut de formation, l'organisme d'accueil, l'étudiant et les deux tuteurs.

Pour la mention encadrement éducatif, parcours Cadres d'Éducation de la Faculté d'Éducation et de Formation

Conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014 – Article 11 (modifié par Arrêté du 27 novembre 2020 – art. 9 (V), modifié par Arrêté du 30 juillet 2018 – art. 2) : « Les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée, personnelle ou bénévole ou lors de toute autre forme d'engagement sont valorisées au sein de son parcours de formation lorsqu'elles sont cohérentes avec les objectifs et les contenus de la formation suivie et dans les conditions prévues aux articles L.611-9 et D.611-7 du code de l'éducation ».

L'étudiant **non salarié** est assujéti à **18 semaines de stages sur les deux années**. Tout stage doit faire l'objet d'une convention.

L'étudiant **salarié** ou **apprenti** peut effectuer ses **18 semaines de pratique dans son milieu professionnel** à condition d'obtenir l'accord de son employeur et de remplir les conditions d'évaluation en milieu professionnel. Les règles sont fixées dès le début d'année avec la responsable de ce parcours.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

3.5 Formation à Distance

Tous les étudiants du master MEEF ont accès à la **plateforme Moodle** d'enseignement à distance (e-learning) de l'Institut Catholique de Paris à l'adresse : [Site de la formation à distance](#)

L'étudiant s'y connecte au moyen de l'identifiant personnel attribué par l'ICP.

Selon le parcours du master MEEF choisi, des enseignements sont dispensés en formation à distance, soit en totalité, soit partiellement.

4. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) (M1 et M2)

En application de la Convention passée entre l'ICP et Sorbonne Université, la validation des unités d'enseignement du master est définie par les *Modalités de contrôle des connaissances du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation (MEEF)* adoptées en septembre 2022 par le conseil de l'INSPÉ de Sorbonne Université.

« L'objet de ce document est de définir les modalités de contrôle du niveau de maîtrise des compétences professionnelles attendues des étudiant-e-s du master MEEF inscrit-e-s dans l'une des trois mentions (premier degré, second degré, encadrement éducatif) du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation (MEEF). Ces modalités sont identiques quel que soit l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel l'étudiant-e est inscrit-e administrativement. Chaque mention du master MEEF est constituée d'unités d'enseignement (UE).

Pour les mentions 1er degré, 2nd degré et Encadrement Educatif, ces UE sont regroupées en quatre blocs de formation pour le master 1 et le master 2 (cf. maquettes en Annexe 3, p. 18-29). Chacune des UE comprend un regroupement cohérent d'enseignements qui correspond à un ensemble de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (European Credits Transfer System, ECTS). Cette valeur est fonction du volume total des activités (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage, travail personnel, mémoire, projet, ...) qu'un-e étudiant-e suivant cette UE doit valider.

Au-delà du présent document, au sein de chaque mention (ou parcours de mention), les modalités d'évaluation de chaque UE sont précisées et communiquées aux étudiant-e-s au plus tard un mois après le début des enseignements.

Le master MEEF est organisé en deux années, dénommées M1 (première année) et M2 (deuxième année). L'évaluation des enseignements est annualisée (60 ECTS/an) en M1 comme en M2. A l'issue du M1, l'étudiant-e ayant obtenu les 60 ECTS est en droit de s'inscrire en M2. »

4.1 L'approche par compétences

Les maquettes de formation de master MEEF sont conçues selon l'approche par compétences.

« Pour les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement Éducatif, les compétences sont définies en référence à celles que doivent maîtriser les professionnels (B.O du 25 juillet 2013), et dont les attendus sont précisés pour les professeur-e-s du 1er et du 2nd degré et les CPE en fin de formation initiale par le référentiel "Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle" (arrêté du 28 mai 2019) ».

« Les référentiels de compétences sont rendus accessibles aux étudiants et aux étudiantes, de même que les présentes modalités de contrôle de connaissances ».

« Un document faisant apparaître les compétences évaluées dans chaque mention et parcours, au sein des UE, est communiqué aux étudiants et aux étudiantes par le responsable de la formation au plus tard un mois après le début des enseignements ».

4.2 Validation des unités d'enseignement (UE)

4.2.1 UE Evaluées par compétences

« Les compétences visées sont définies par UE. Certaines compétences peuvent être rattachées aux enseignements de plusieurs UE. Elles peuvent être dans ce cas appréciées à des **niveaux de maîtrise distincts selon les UE**. Une UE peut aussi contribuer à l'acquisition de plusieurs compétences ».

Les compétences sont exprimées par niveau de maîtrise selon la progression suivante :

0 : NON ACQUIS

1 : EN COURS D'ACQUISITION

2 : ACQUISITION INTERMÉDIAIRE

3 : ACQUISITION AVANCÉE

4 : ACQUISITION CONFIRMÉE

« Ces niveaux représentent des paliers, nécessairement exprimés sous la forme de **nombre entiers** ».

4.2.2 Modalités communes à l'ensemble des UE

Toute UE acquise confère à l'étudiant-e le nombre d'ECTS correspondants. Les UE validées le sont définitivement.

Toutes les validations se faisant par contrôle continu, il n'y a pas de cession de rattrapage.

4.2.3 Compétences coefficientées

« Les compétences visées par l'UE ne sont pas nécessairement d'un poids équivalent dans l'évaluation de l'UE. En conséquence, elles sont coefficientées ».

« La somme des coefficients attribués aux compétences visées dans l'UE est **nécessairement proportionnelle au nombre de crédits accordés à l'UE** ».

4.2.4 Compétences évaluées dans le cadre d'une ou plusieurs situations

« Une compétence au sein d'une UE peut être évaluée à travers plusieurs situations. Le coefficient initialement attribué à la compétence est donc ventilé dans chacune des situations d'évaluation, de façon équivalente ou non ».

« Si une compétence fait l'objet de plusieurs évaluations dans le cadre de plusieurs situations dans l'UE : le niveau de compétence à l'échelle de l'UE sera le niveau le plus fréquemment obtenu, une fois pris en compte les coefficients ».

4.2.5 Calcul du résultat de l'UE

« Chaque niveau de compétence ainsi coefficienté se traduit par **un nombre de points acquis pour l'UE**.

Exemple : une compétence coefficientée 7 évaluée à un niveau 2 permet d'acquérir 14 points (soit 7×2) ».

« La validation d'une UE évaluée par compétences requiert un niveau médian à savoir la moitié de la valeur maximale des points que l'UE permet d'obtenir.

Exemple : dans le cas d'une UE de 3 ECTS, dont la somme des coefficients par compétences est égale à 15, et qui permet d'obtenir 60 points, l'étudiant ou l'étudiante valide cette UE s'il ou elle obtient au moins 30 points ».

4.2.6 Autres modalités de validation d'une UE

« Une ou plusieurs UE du master peuvent également être acquise par validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger. Cette validation est soumise à la décision de la direction du Master MEEF. Pour la mention Second degré, cette validation se fait sur proposition des commissions d'évaluation par parcours qui déterminent si le niveau de compétences attendu est atteint par l'étudiant ou l'étudiante.

L'étudiant ou l'étudiante concerné(e) doit en faire la demande, justificatifs à l'appui, un mois au plus tard après la date du début des enseignements. Si la situation de l'étudiant ou de l'étudiante l'exige (maladie, changement de contrat de travail etc.) le délai peut être prolongé.

La décision précise les UE pour lesquelles la dispense est accordée pour l'année universitaire.

Cette validation concerne nécessairement l'intégralité d'une même UE ».

4.2.7 Parcours d'équivalence et parcours de prorogation

Les étudiant-e-s n'ayant pas acquis la totalité de leurs crédits (ECTS) lors de leur année de master 1 ou de master 2 pourront, après leur réinscription dans l'année concernée, faire une demande de **parcours de prorogation**. Après examen de leur dossier, il leur sera, le cas échéant, proposé un **parcours spécifique** afin de valider les UE ou les blocs défaillants.

Les étudiants ayant commencé un master MEEF dans une autre Université pourront, après inscription, faire une demande de **parcours d'équivalence**. Après examen de leur dossier, il leur sera, le cas échéant, proposé un **parcours spécifique** prenant en compte les semestres déjà validés à condition que cela entre en corrélation avec la maquette MEEF de l'ICP.

Les demandes de parcours spécifiques se feront par l'intermédiaire des responsables de formation des établissements (ISFEC).

4.3 Processus d'évaluation

4.3.1 Contrôle du niveau de maîtrise des compétences professionnelles selon le processus de l'évaluation continue

« Le contrôle de l'acquisition des compétences professionnelles visées par chaque UE s'effectue par un **processus d'évaluation continue** qui impose l'assiduité des étudiant-e-s aux enseignements et aux stages. Cette évaluation est conçue comme un outil permettant à l'étudiant-e d'évaluer régulièrement l'acquisition progressive de ses compétences professionnelles et d'apprécier l'efficacité de son travail personnel. Elle est effectuée, selon la libre appréciation de l'enseignant-e responsable de l'UE, sous forme d'interrogations écrites ou orales, participation, travaux de groupe, comptes rendus, devoirs à remettre à l'enseignant-e, exposés etc.

Elle porte sur tout ou partie des compétences à acquérir. Elle ne fait pas l'objet de convocation et n'est pas inscrite dans le calendrier des examens. Dans le cadre de l'évaluation continue, **aucune session de rattrapage n'est organisée.**

L'évaluation peut avoir lieu pendant les heures d'enseignement.

De manière dérogatoire, pour les UE non spécifiques au master MEEF, mutualisées avec d'autres masters et constituées uniquement de CM, une évaluation terminale est possible ».

4.3.2 Etudiant-e à besoins éducatifs particuliers

L'étudiant-e ayant des besoins éducatifs particuliers peut bénéficier de mesures aménagées lors des épreuves : bénéfice de temps additionnel pour composer et aide pour compenser le handicap. Dès l'inscription administrative, il ou elle doit s'adresser aux services habilités de l'établissement concerné (ISFEC) pour établir son dossier. Il revient aux étudiants et étudiantes inscrits dans les établissements partenaires de transmettre les décisions d'aménagement établies par leur établissement de rattachement au secrétariat du master MEEF : master.facef@icp.fr

Pour les étudiant-e-s de la FacEF (Faculté d'Education et de Formation de l'ICP) parcours Cadres d'Éducation campus Paris et campus Reims, des instructions spécifiques sont expliquées en Annexe 2 (Annexe 2, p. 17).

4.3.3 Possibilités de dispense de l'évaluation continue

« Une dispense de l'évaluation continue peut être accordée par UE sur proposition du responsable de mention, par décision de la direction du master MEEF, à l'étudiant-e qui remplit les conditions réglementaires (étudiant-e-s engagé-e-s dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative, femmes enceintes, étudiant-e-s chargé-e-s de famille, étudiant-e-s engagé-e-s dans plusieurs cursus, étudiant-e-s avec handicap, artistes, sportifs/ves de haut niveau, étudiant-e-s ayant le statut d'étudiant-e entrepreneur).

L'étudiant-e concerné-e doit en faire la demande, justificatifs à l'appui, un mois au plus tard après la date du début des enseignements. Si la situation de l'étudiant-e l'exige (maladie, changement de contrat de travail) le délai peut être prolongé. La décision précise les UE pour lesquelles la dispense est accordée pour l'année universitaire.

Cette dispense de l'évaluation continue entraîne **une évaluation terminale**, conçue comme une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci ».

4.3.4 Absence aux épreuves

« L'absence non justifiée lors d'une situation d'évaluation, dans le cadre du contrôle continu, se traduit par la mention « **non acquis** » pour chaque compétence évaluée dans ladite situation.

Cette évaluation sera prise en compte pour établir le résultat de l'UE.

En cas **d'absence justifiée**, le résultat de l'UE s'appuie sur les seules situations réalisées et effectivement évaluées.

Dans la situation particulière de l'évaluation terminale, l'absence, justifiée ou non, à une épreuve entraîne la non acquisition (niveau zéro) de compétences liées à cette épreuve.

La participation au conseil de Faculté d'un étudiant ou d'une étudiante élu(e) à ce conseil est considérée comme une absence justifiée ».

4.4 Validation des parcours de formation

4.4.1 Constitution du jury et des commissions d'évaluation

Dans le cadre de la convention avec Sorbonne Université, le jury se compose de membres de l'INSPE de Paris (directeur de l'INSPE de Paris, professeur et responsable de 2nd degré, professeur et responsable 1^{er} degré) et de membres de l'ICP (doyen de la FacEF, direction du master, responsable pédagogique). Il a pour attribution de statuer sur les résultats de M1, mais également sur la délivrance du diplôme de maîtrise en fin de M1 et du diplôme de master en fin de M2.

Des commissions d'évaluation par parcours ou mention peuvent être mises en place si nécessaire avant délibération du jury. Elles préparent les travaux du jury et synthétisent les éléments de l'évaluation des compétences pour l'ensemble de l'année universitaire.

4.4.2 Décisions des jurys et des commissions d'évaluation

Les décisions du jury et des commissions d'évaluation sont prises à la majorité des membres, chacun des membres disposant d'une voix. En cas de partage des voix, la/le président-e dispose d'une voix prépondérante. À l'issue des délibérations, le jury ou la commission d'évaluation établit un procès-verbal signé par le/la président-e.

4.4.3 Validation des années et du master

Le jury décide de la validation de l'année.

Cette validation peut se faire de plusieurs façons :

- Par validation des acquis d'expérience ou des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, sur décision des jurys spécifiques.
- Par acquisition de chacun des blocs de formation de toutes les UE constitutives de l'année, pour **60 ECTS**.

4.4.3.1 Compensation entre UE au sein d'un bloc

« **Les blocs ne sont pas compensables entre eux**, ainsi l'obtention de l'année de Master repose sur la **validation de chacun des blocs**.

À l'échelle d'un bloc constitué de plusieurs UE, le nombre total de points se calcule en additionnant les points attribués à chaque UE. La compensation entre les UE du bloc intervient si le nombre de points obtenus (toutes UE confondues) équivaut à la moyenne des points du bloc ».

4.4.3.2 Validation du M1 et du M2, mentions et points de jury

« La validation du M1 nécessite l'obtention de **60 ECTS**. En présence de blocs, elle dépend donc de la validation de chacun d'eux.

La validation du M2 et l'obtention du grade de master nécessitent l'obtention de **60 ECTS** supplémentaires. En présence de blocs, elle dépend donc de la validation de chacun d'eux.

En présence de bloc, les points de jury sont attribués à leur échelle. Le jury peut décider d'attribuer des points de jury à l'échelle du bloc, dans l'objectif de l'obtention du M1, de l'obtention du M2 ou d'une mention en M2 ».

À l'échelle d'une année de Master (60 ECTS), la valeur maximale du nombre de points accessible est de **1200**.

Les mentions en M2 correspondent ainsi à la graduation suivante :

- entre 600 et 720 points : mention passable
- entre 720 et 839 points : mention assez bien
- entre 840 et 959 points : mention bien
- entre 960 et 1200 : mention très bien

4.5 Relevés de résultats, de compétences, délivrance du diplôme

4.5.1 Relevés de résultats et de compétences

À l'issue de l'année universitaire de M1 comme de M2, les étudiant-e-s se voient délivrer **un relevé de résultat sur 1200 points**, ainsi qu'un **relevé de compétences**. Le relevé de compétences informe les étudiants et les étudiantes sur le niveau atteint pour chaque compétence.

4.5.2 Délivrance du diplôme

Après délibération du jury, le diplôme est délivré par l'université de conventionnement Sorbonne Université et fourni à l'étudiant-e par son établissement de formation (FacEF ou ISFEC).

4.6 Validation d'Unités d'Enseignement spécifiques

4.6.1 Stage d'observation et de pratique accompagnée de M1 et M2

- **Absence aux stages d'observation et de pratique accompagnée**

En M1 comme pour les étudiants de M2 qui bénéficieraient de stages d'observation et de pratique accompagnée, l'absence non justifiée durant trois jours de stage entraîne la non acquisition (niveau zéro) des compétences liées à l'UE dans laquelle s'inscrit le stage.

La participation à ces stages implique obligatoirement de concilier l'observation et la pratique accompagnée, dans le respect des lois et règlements qui s'appliquent au service public d'éducation.

- **Note éliminatoire pour l'UE dans laquelle s'inscrit le stage**

La **non acquisition** (niveau zéro) des compétences liées au stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 est éliminatoire pour l'UE dans laquelle s'inscrit le stage et ne permet donc pas la validation de l'année de M1.

4.6.2 Aménagements éventuels du stage et de son évaluation

Conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, un étudiant sous statut salarié, dont l'activité est en lien avec les objectifs de la formation peut bénéficier d'une évaluation de cette activité.

Dans le cas du Master MEEF, un étudiant ou une étudiante qui exerce une activité d'enseignement, un accompagnement ou une prise en charge des apprentissages, peut ainsi, sur décision du responsable de

mention et selon des modalités définies sous sa responsabilité, se voir dispensé de tout ou partie du stage d'observation et de pratique accompagnée, et être évalué sur l'activité qu'il exerce, au sein de l'UE dédiée, et sous réserve que cela ne conduise pas à une dénaturation des objectifs prévus pour cette UE.

Cette évaluation participe à la validation de l'UE dans laquelle s'inscrit le stage et à la délivrance de crédits ECTS.

L'UE évaluant le stage peut également faire l'objet d'une dispense de contrôle continu, dans les mêmes conditions que les autres UE, mais son évaluation doit s'appuyer sur la réalisation effective du stage, ou de son activité salariée le cas échéant, si celle-ci a été reconnue comme assimilable à celui-ci.

4.6.3 UE de Langue vivante étrangère et VAC

En M1, au sein **du bloc 1 (UE 4 et UE 14)**, à l'exception des étudiants ayant obtenus une VAC (Validation des Acquis des UE de Langue Vivante Etrangère), conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF, l'enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère, en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, constitue une **UE non compensable**.

Elle est évaluée à travers la compétence CC8 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Une **VAC** (Validation des Acquis des UE de Langue Vivante Etrangère) consiste à reconnaître que l'étudiant-e a au moins un niveau B2 en langue vivante étrangère et peut prétendre à obtenir une équivalence et à ne pas suivre en M1 les deux UE concernés par la langue vivante étrangère UE 4 et UE 14. Pour l'attribution d'une VAC les seuls diplômes et certificats recevables sont les suivants : Licence LLCE, Licence LEA, CLES 2. Les demandes de VAC se font dès le premier mois de la rentrée de M1.

4.6.4 UE relative au mémoire et à la recherche

Article 18 de l'Arrêté du 24 juillet 2020 :

« Dans le cadre du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance. »

Le mémoire est un **écrit de recherche** qui doit être fondé sur une enquête de terrain, d'une part, et être étayé par des références scientifiques, d'autre part. **Il doit correspondre aux principes établis dans le document intitulé *Initiation et élaboration du travail de recherche en Master MEEF remis aux étudiants et aux équipes pédagogiques*.**

La date de dépôt du mémoire et les périodes de soutenance sont notifiées dans le calendrier universitaire (cf. Annexe 1, p. 16).

Article 19 de l'Arrêté du 24 juillet 2020 : « Le mémoire de master confère à minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel confère à minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l'accompagnent »⁷. Tous deux se retrouvent au sein du bloc 3 Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel préparé au cours des deux années et dont les crédits sont attribués en fonction du travail spécifique à fournir durant chaque semestre. Le mémoire et sa soutenance

⁷ Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Disponible sur [Legifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)

devant jury sont obligatoires pour la validation de l'UE et, par voie de conséquence, l'obtention du diplôme de master MEEF.

Le mémoire doit être **original**. Tout étudiant qui remettrait un texte dont une partie aurait été copiée sur internet, sur des documents écrits (articles, ouvrages, etc...), ou serait trop clairement issue d'un cours prodigué dans le courant de l'année, **sans référencement précis**, verrait la validation de son travail soumise à la décision du Conseil de discipline pour motif de plagiat (cf. art. 4.7 du présent règlement).

En M2 au bloc 3 **l'UE 33** (1^{er} et 2nd degrés) et **l'UE 38** (Cadres d'Éducation) relatives au mémoire et à sa soutenance doivent impérativement être évaluées pour toute validation de l'année. Un mémoire non rendu fait l'objet de la compétence « **non acquis** » et par conséquent invalide l'année.

4.7 Fraude et Conseil de discipline

Dans les rendus écrits, toute citation ou extrait de texte doit être mentionné(e) « entre guillemets » et référencé(e). Tout document dans lequel un étudiant s'approprie les idées ou les données d'un auteur sans le référencer est un plagiat. Le plagiat ou la copie d'un texte dont l'auteur n'est pas mentionné est considéré(e) comme une fraude. La remise du mémoire est accompagnée d'une attestation de non-plagiat.

En cas de plagiat confirmé par le logiciel de l'ICP (Ouriginal), la compétence non acquise (niveau 0) est attribuée à l'épreuve.

De plus, toute fraude ou tentative de fraude entraîne la saisine du Conseil de discipline de la Faculté d'Éducation et de Formation par la direction du master MEEF.

Outre le Doyen qui le convoque et le préside, ce conseil réunit la directrice du master MEEF, l'enseignant du cours concerné, le représentant de l'ISFEC concerné, le représentant élu des étudiants de master et l'étudiant. Ce dernier peut être représenté ou accompagné.

Le Conseil de discipline statue sur la sanction appropriée.

Il est souverain dans l'attribution de la sanction (blâme, défaillance au cours, invalidation du semestre, invalidation de l'année d'étude, exclusion temporaire ou définitive de l'ICP). Le Conseil de discipline peut décider de saisir une juridiction administrative civile.

ANNEXE 1 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024 - MASTER MEEF

SEMESTRE 1 (master 1)	Du 18 septembre 2023 au 14 janvier 2024
Date limite d'envoi des notes au secrétariat de la Faculté d'Éducation et de Formation	Mercredi 29 janvier 2024
Communication des résultats du semestre 1	Jeudi 9 février 2024

SEMESTRE 2 (master 1)	Du 15 janvier 2024 au 30 juin 2024
Date limite d'envoi des notes au secrétariat de la Faculté d'Éducation et de Formation	Lundi 10 juin 2024
Communication des résultats du semestre 2	Lundi 20 juin 2024
Jury de validation	Début juillet 2024
Publication des résultats de l'année M1	Début juillet 2024

SEMESTRE 3 (master 2)	Du 18 septembre 2023 au 14 janvier 2024
Date limite d'envoi des notes au secrétariat de la Faculté d'Éducation et de Formation	Mercredi 29 janvier 2024
Communication des résultats du semestre 3	Jeudi 9 février 2024

SEMESTRE 3 et 4 (master 2)	Du 15 janvier 2024 au 30 juin 2024
Dépôt des mémoires du master 2	ISFEC AFAREC IdF : du 8 au 14 janvier 2024
	IFAGEC: du 12 au 17 janvier 2024
	ILEPS : du 15 au 19 janvier 2024
	ISFEC Normandie : du 15 au 19 janvier 2024
	Faculté d'Éducation et de Formation : du 6 au 10 mai 2024
	ISFEC Grand-Est : du 17 au 21 février 2024
Soutenance des mémoires	ISFEC AFAREC IdF : du 5 au 29 février 2024
	IFAGEC : 8 mars 2024
	ILEPS : du 25 au 29 mars 2024
	ISFEC Normandie : 17 février 2024
	Faculté d'Éducation et de Formation : du 10 au 14 juin 2024
	ISFEC Grand-Est : les 13 et 16 mars 2024
Date limite d'envoi des notes au secrétariat de la Faculté d'Éducation et de Formation	Lundi 10 juin 2024
Jury de validation	Début juillet 2024
Publication des résultats de l'année M2	Début juillet 2024

ANNEXE 2 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (parcours Cadres d'Éducation suivi à la Faculté d'Éducation et de Formation campus de Paris et campus de Reims)

L'ICP a organisé cet accueil et cet accompagnement par une commission handicap et pour les parcours de la Faculté d'Éducation et de Formation, un référent handicap prend en charge les aménagements pédagogiques des étudiants en situation de handicap ou dont l'état de santé perturbe durablement leur cursus universitaire. Il est conseillé de prendre rendez-vous le plus tôt possible au cours de l'année universitaire, afin d'évaluer les difficultés de la personne et de pouvoir élaborer les aménagements pédagogiques requis. La commission handicap de l'ICP peut conseiller sur la procédure à suivre, mais il appartient à chaque institution de se doter d'un référent handicap et d'assurer le suivi des étudiants en situation de handicap. Se renseigner auprès de chaque ISFEC (pour les mentions 1^{er} et 2nd degrés).

Le dossier doit être finalisé au plus tard :
Le **15 novembre** de chaque année

Contact référent handicap pour la Faculté d'Éducation et de Formation **campus de Paris**

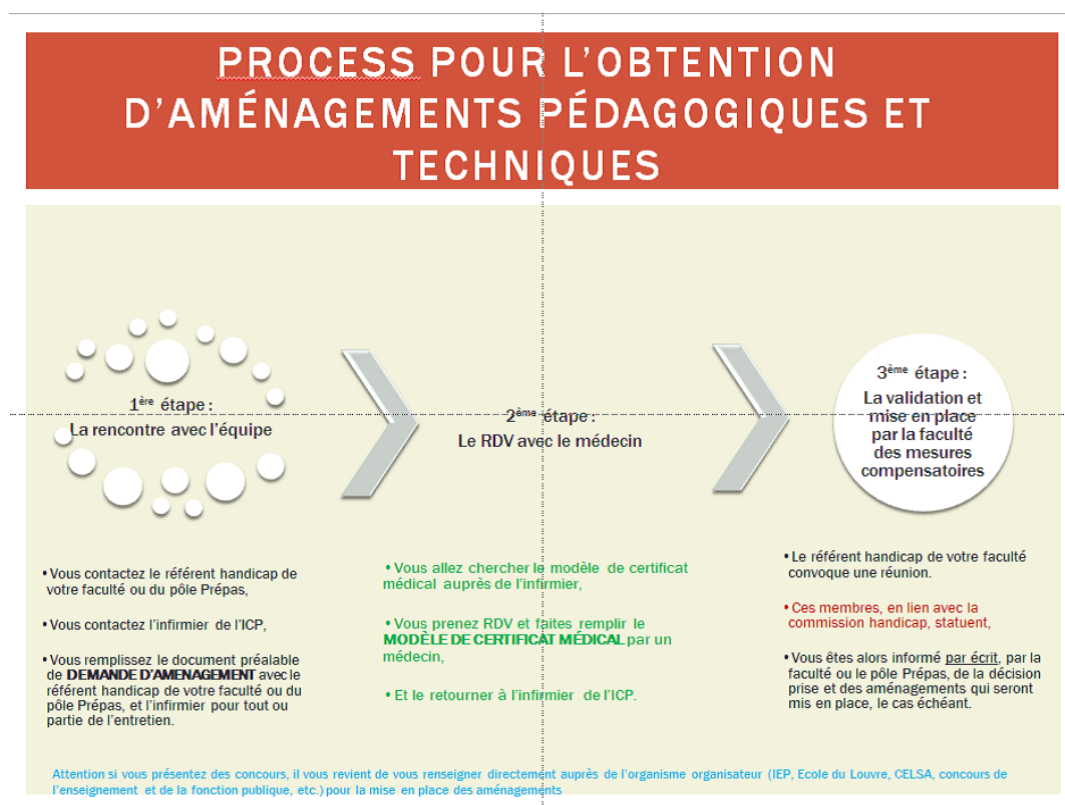
Mme Christelle POTIER referenthandicapeducation@icp.fr

Contact référent handicap pour la Faculté d'Éducation et de Formation **campus de Reims**

Mme Magali DAENS LEVEQUE : handicapreims@icp.fr

Pour consulter la politique d'inclusion de l'ICP : [Politique Inclusive à l'ICP](#)

Pour la procédure détaillée pour l'obtention d'aménagements pédagogiques et techniques (schéma).



ANNEXE 3 MAQUETTES MASTER MEEF- 2023-2024

MASTER MEEF- MENTION 1er DEGRE			
Parcours Professeur des Écoles			
M1 Semestre 1			
Bloc	UE	Détails	Compétences Evaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 1 Fondements et enjeux du système éducatif	Histoire des systèmes éducatifs et politiques éducatives	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
	UE 2 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Devoirs et droits du professionnel	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
	UE 3 Coopération au sein de la communauté éducative	Vie de l'école et participation à un collectif de travail (1)	CC10. Coopérer au sein d'une équipe
	UE 4 Communication	Langue vivante étrangère	CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
Bloc 1 : 5 compétences			
2 - Savoirs fondamentaux et disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 5 Savoirs disciplinaires et didactiques	Enseigner les mathématiques	P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
		Enseigner la langue française	
		Polyvalence Interdisciplinarité : Histoire-géographie et EMC, Sciences et technologies	
		Education à (artistique, culturelle et sensible, aux médias et à l'information)	
	UE 6 Développement de l'enfant et besoins éducatifs	Développement du jeune enfant et apprentissages (1)	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
		Développement de l'enfant et apprentissages (1)	
	UE 7 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Autorité et gestion de classe	P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Approches didactiques et démarches pédagogiques			
Bloc 2 : 6 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 8 Pratique réflexive et recherche	Observation et problématisation des situations éducatives	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
		Formation à la recherche documentaire	
		Formation aux outils numériques	
	UE 9 Pratique réflexive et développement professionnel	Observation des pratiques (SOPA)	P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	Bloc 3 : 6 compétences		
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 10 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Philosophie et anthropologie chrétienne	CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		ISFEC	
Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF-MENTION 1er DEGRE			
PARCOURS PROFESSEUR DES ECOLES			
M1 SEMESTRE 2			
Bloc	UE	Détail de l'UE	Compétences Evaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 11 Fondements et enjeux du système éducatif	Textes institutionnels et compétences professionnelles	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
	UE 12 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Usage responsable d'internet et des outils numériques	CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
	UE 13 Coopération au sein de la communauté éducative	Participation à un collectif de travail (2) Relation avec les parents (1)	CC10. Coopérer au sein d'une équipe
	UE 14 Communication	Langue vivante étrangère	CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
Bloc 1 : 5 compétences			
2 - Savoirs fondamentaux et disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 15 Savoirs disciplinaires et didactiques	Enseigner les mathématiques	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
		Enseigner la langue française	
		Polyvalence et interdisciplinarité : Histoire-géographie et EMC, Sciences et technologies	
		Education à (artistique, culturelle et sensible, aux médias et à l'information) APSA	
	UE 16 Développement de l'enfant et besoins éducatifs	Développement du jeune enfant et apprentissages (2)	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
		Développement de l'enfant et apprentissages (2)	
UE 17 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Climat scolaire et gestion des conflits	P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	
	Approches didactiques et démarches pédagogiques		
Bloc 2 : 7 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 18 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : identification des outils de recherche	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 19 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de pratiques : réflexivité et développement professionnel (stage en responsabilité)	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 20 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Neuropédagogie et apprentissage : du laboratoire à la classe	CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
		ISFEC	
Bloc 4 : 2 compétences			

MASTER MEEF- MENTION 1er DEGRE			
PARCOURS PROFESSEUR DES ECOLES			
M2 SEMESTRE 3			
Bloc	UE	Détail de l'UE	Compétences Evaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 21 Fondements et enjeux du système éducatif	Actualités du système éducatif et compétences professionnelles	CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
	UE 22 Coopération au sein de la communauté éducative	Participation à un collectif de travail (3) Relation avec les parents (2)	CC10. Coopérer au sein d'une équipe
Bloc 1 : 2 compétences			
2 - Savoirs fondamentaux et disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 23 Savoirs disciplinaires et didactiques	Enseigner les mathématiques	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
		Enseigner la langue française	
	UE 24 Développement de l'enfant et besoins éducatifs	Prendre en compte les besoins éducatifs dans son enseignement (1)	CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
	UE 25 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Autorité et gestion de classe	P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Approches didactiques et démarches pédagogiques			
Bloc 2 : 4 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 26 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : Enquêtes de terrain et analyse de données	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 27 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de pratiques : réflexivité et développement professionnel (stage en responsabilité)	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC10. Coopérer au sein d'une équipe
Bloc 3 : 7 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 28 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Cultures religieuses	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		ISFEC	
Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF- MENTION 1er DEGRE			
PARCOURS PROFESSEUR DES ECOLES			
M2 SEMESTRE 4			
Bloc	UE	Détail de l'UE	Compétences évaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 29 Posture professionnelle, Éthique, Responsabilité	Fait religieux et laïcité	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
		Lutte contre les discriminations et les stéréotypes	
Bloc 1 : 2 compétences			
2 - Savoirs fondamentaux et disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 30 Savoirs disciplinaires et didactiques	Enseigner les mathématiques	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur Didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
		Enseigner la langue française	
		Polyvalence et interdisciplinarité	
		Education à	
		APSA	
UE 31 Développement de l'enfant et besoins éducatifs	Prendre en compte les besoins éducatifs dans son enseignement (2)	CC4. Prendre en compte la diversité des élèves	
	UE 32 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Approches didactiques et démarches pédagogiques	P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Bloc 2 : 4 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 33 Pratique réflexive et recherche	Mémoire et soutenance	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 34 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de pratiques : relecture des expériences professionnelles	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 35 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Accueillir et accompagner des élèves en situations de vulnérabilités (sociales, culturelles et éducatives)	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		ISFEC	
Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF- MENTION 2nd DEGRE			
PARCOURS PROFESSEUR DES LYCEES ET COLLEGES			
PARCOURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			
M1 SEMESTRE 1			
Bloc	UE	Détail de l'UE	Compétences évaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 1 Fondements et enjeux du système éducatif	Histoire des systèmes éducatifs et politiques éducatives	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
	UE 2 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Devoirs et droits du professionnel	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
	UE 3 Coopération au sein de la communauté éducative	Coopération au sein de l'équipe et action de la communauté éducative	CC10. Coopérer au sein d'une équipe
	UE 4 Communication	Usage de la langue vivante étrangère en situation professionnelle	CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
Bloc 1 : 5 compétences			
2 - Savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 5 Savoirs disciplinaires et didactiques	Eléments disciplinaires et didactiques	P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
		Pratiques sportives (pour parcours EPS)	
		Approches méthodologiques sur les thématiques professionnelles	
		Didactique professionnelle en lien avec la discipline	
UE 6 Développement de l'adolescent et besoins éducatifs	Connaître les élèves et les processus cognitifs d'apprentissage	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	
UE 7 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Autorité et gestion de classe	P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	
	Pédagogies innovantes et approches épistémologiques		
	Construction et pilotage d'une séance		
Bloc 2 : 7 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 8 Pratique réflexive et recherche	Fondements de la recherche en éducation	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 9 Pratique réflexive et développement professionnel	Observation des pratiques (SOPA)	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 10 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Philosophie et anthropologie chrétienne	CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		ISFEC	
Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF- MENTION 2nd DEGRE			
PARCOURS PROFESSEUR DES LYCEES ET COLLEGES			
PARCOURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			
M1 SEMESTRE 2			
Bloc	UE	Détails de l'UE	Compétences évaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 11 Fondements et enjeux du système éducatif	Textes institutionnels et compétences professionnelles	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
	UE 12 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Usage responsable d'internet et des outils numériques	CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
	UE 13 Coopération au sein de la communauté éducative	Coopération avec les partenaires et les parents d'élèves	CC10. Coopérer au sein d'une équipe
	UE 14 Communication	Usage de la langue vivante étrangère en situation professionnelle	CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
Bloc 1 : 5 compétences			
2- Savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques (1 parcours par discipline)	UE 15 Savoirs disciplinaires et didactiques	Eléments disciplinaires et didactiques	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
		Pratiques sportives (pour parcours EPS)	
	UE 16 Développement de l'adolescent et besoins éducatifs	Développement psycho-sociale de l'adolescent	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
		Bien-être et climat scolaire	P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
UE 17 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Construction et pilotage d'une séance (2)		
Bloc 2 : 8 compétences			
3- Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 18 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : identification des outils de recherche	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 19 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de pratiques : réflexivité et développement professionnel (stage en responsabilité)	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 20 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Neuropédagogie et apprentissage : du laboratoire à la classe	CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
		ISFEC	
Bloc 4 : 2 compétences			

MASTER MEEF- MENTION 2nd DEGRE			
PARCOURS PROFESSEUR DES LYCEES ET COLLEGES			
PARCOURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			
M2 SEMESTRE 3			
Bloc	UE	Détail de l'UE	Compétences évaluées
1- Être acteur de la communauté éducative	UE 21 Fondements et enjeux du système éducatif	Actualités du système éducatif et compétences professionnelles	CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
	UE 22 Coopération au sein de la communauté éducative	La collaboration avec les partenaires, équipes, réseaux d'aides, intervenants extérieurs	CC10. Coopérer au sein d'une équipe
Bloc 1 : 2 compétences			
2 - Savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 23 Savoirs disciplinaires et didactiques	Eléments disciplinaires et didactiques	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
	UE 24 Développement de l'adolescent et besoins éducatifs	Education inclusive et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
	UE 25 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Gestion des conflits, climat de classe	P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Conception et pilotage d'une séance pour faire apprendre chaque élève			
Bloc 2 : 7 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 26 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : identification des outils de recherche	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 27 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de pratiques : réflexivité et développement professionnel (stage en responsabilité)	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC10. Coopérer au sein d'une équipe
Bloc 3 : 7 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 28 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Cultures religieuses	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		ISFEC	
Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF- MENTION 2nd DEGRE

PARCOURS PROFESSEUR DES LYCEES ET COLLEGES

PARCOURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

M2 SEMESTRE 4

Bloc	UE	Détail de l'UE	Compétences évaluées
1- Être acteur de la communauté éducative	UE 29 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Fait religieux et laïcité	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
		Lutte contre les discriminations et les stéréotypes	
Bloc 1 : 2 compétences			
2 - Savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	UE 30 Savoirs disciplinaires et didactiques	Didactique disciplinaire et didactique professionnelle	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
	UE 31 Développement de l'adolescent et besoins éducatifs	Connaitre et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement scolaires adaptés	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
	UE 32 Pratiques pédagogiques et construction des séquences d'apprentissage	Accompagner les parcours individuels de réussite	Approche par compétences et évaluation différenciée
Bloc 2 : 7 compétences			
3 - Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel	UE 33 Pratique réflexive et recherche	Mémoire et soutenance	CC3. Connaitre les élèves et les processus d'apprentissage CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 34 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de pratiques : relecture des expériences professionnelles	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour enseigner dans des contextes spécifiques	UE 35 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Accueillir et accompagner des élèves en situations de vulnérabilités (sociales, culturelles et éducatives)	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		ISFEC	
Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF - MENTION ENCADREMENT ÉDUCATIF			
Parcours CADRES D'ÉDUCATION			
Deux options : Communauté éducative inclusive, Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel			
M1 Semestre 1			
Bloc	UE	Détails	Compétences évaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 1 Fondements et enjeux du système éducatif	Approche des systèmes éducatifs et inclusifs en Europe et dans le monde	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
		Cadres institutionnels et juridiques	
	UE 2 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Approche systémique de l'éducation	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
	UE 3 Coopération au sein de la communauté éducative	Entrée dans le travail en équipe et positionnement	C8. Travailler dans une équipe pédagogique CC10. Coopérer au sein d'une équipe
UE 4 Communication	Apprentissage de la langue vivante étrangère	CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier	
Total Bloc 1 : 6 compétences			
2 - Conseiller, animer, accompagner le parcours des jeunes	UE 5 Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif	Fondements anthropologiques de la démarche de projet	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 6 Développement de la personne et apprentissages	Développement de l'enfant	CC3. Connaître les jeunes et les processus d'apprentissages
	UE 7 Accompagnement individuel et collectif des jeunes	Usages et appropriation de l'environnement numérique	Pédagogies et pratiques innovantes Compréhension et prévention des phénomènes de discrimination
Total Bloc 2 : 6 compétences			
3 - Être un praticien chercheur, acteur de son développement professionnel	UE 8 Pratique réflexive et recherche	Fondements de la recherche en éducation	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 9 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de Pratiques Professionnelles	C1. Organiser les conditions de vie des jeunes dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
Total Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour exercer dans des contextes spécifiques	UE 10 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Pédagogues chrétiens : approche compréhensive	CC4. Prendre en compte la diversité des jeunes CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Total Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF - MENTION ENCADREMENT ÉDUCATIF				
Parcours CADRES D'ÉDUCATION				
Deux options : Communauté éducative inclusive, Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel				
M1 Semestre 2				
Bloc	UE	Détails	Compétences évaluées	
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 11 Fondements et enjeux du système éducatif	Compréhension des politiques éducatives	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	
		Cadres institutionnels et juridiques OPTION		Education inclusive Environnement culturel
	UE 12 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Philosophie de la personne et enjeux éthiques	CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	
	UE 13 Coopération au sein de la communauté éducative	Collaboration avec les familles et co-éducation	C7. Participer à la construction du parcours des jeunes CC12. Coopérer avec les familles	
UE 14 Communication	Apprentissage de la langue vivante étrangère	CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier		
Total Bloc 1 : 6 compétences				
2 - Conseiller, animer, accompagner le parcours des jeunes	UE 15 Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif	Appropriation des éléments de méthodologie et d'élaboration de projets OPTION	Education inclusive Environnement culturel	C1. Organiser les conditions de vie des jeunes dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C6. Accompagner les jeunes notamment dans leur formation à une citoyenneté participative CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
		UE 16 Développement de la personne et apprentissages	Développement de l'adolescent et du jeune adulte	CC3. Connaître les jeunes et les processus d'apprentissages
	UE 17 Accompagnement individuel et collectif des jeunes	Pratiques d'accompagnement Compréhension et prévention des phénomènes de violence Numérique et juridique (droits et devoirs)	C5. Accompagner le parcours du jeune sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les jeunes notamment dans leur formation à une citoyenneté participative CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier	
Total Bloc 2 : 7 compétences				
3 - être un praticien chercheur, acteur de son développement professionnel	UE 18 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : identification des outils de recherche	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
	UE 19 Pratique réflexive et développement professionnel	Analyse de Pratiques Professionnelles	C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe CC6. Agir en éducateurs responsable et selon des principes éthiques	
Total Bloc 3 : 6 compétences				
4 - Ressources éducatives pour exercer dans des contextes spécifiques	UE 20 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Pédagogues chrétiens : approche réflexive	CC4. Prendre en compte la diversité des jeunes CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	
Total Bloc 4 : 3 compétences				

MASTER MEEF - MENTION ENCADREMENT ÉDUCATIF			
Parcours CADRES D'ÉDUCATION			
Deux options : Communauté éducative inclusive, Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel			
M2 Semestre 3			
Bloc	UE	Détails	Compétences évaluées
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 21 Fondements et enjeux du système éducatif	Education formelle, informelle et non formelle	C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
		Rupture et décrochage scolaire	CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif
	UE 22 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Autorité et bienveillance	CC6. Agir en éducateur responsables selon des principes éthiques
	UE 23 Coopération au sein de la communauté éducative	Collaboration avec les partenaires et coéducation	CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
UE 24 Communication	Communication et diversité des publics	C8. Travailler dans une équipe pédagogique CC4. Prendre en compte la diversité des jeunes	
Total Bloc 1 : 6 compétences			
2 - Conseiller, animer, accompagner le parcours des jeunes	UE 25 Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif	Projets éducatifs et culturalités en Europe	C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
		Représentations et sociétés inclusives	C5. Accompagner le parcours du jeune sur les plans pédagogique et éducatif
	UE 26 Développement de la personne et apprentissages	Diversité des publics OPTION	Diversité des publics et éducation inclusive Diversité des publics et médiation culturelle
UE 27 Accompagnement individuel et collectif des jeunes	Dispositifs d'accompagnement		C5. Accompagner le parcours du jeune sur les plans pédagogique et éducatif
	Relation éducative et empathie		C6. Accompagner les jeunes notamment dans leur formation à une citoyenneté participative CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
Total Bloc 2 : 7 compétences			
3 - Être un praticien chercheur, acteur de son développement professionnel	UE 28 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : enquête de terrain et analyse de données	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
	UE 29 Pratique réflexive et développement professionnel	Relecture des pratiques professionnelles et orientation	C1. Organiser les conditions de vie des jeunes dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe CC6. Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques
Total Bloc 3 : 6 compétences			
4 - Ressources éducatives pour exercer dans des contextes spécifiques	UE 30 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Dialogue des cultures	CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
Total Bloc 4 : 3 compétences			

MASTER MEEF - MENTION ENCADREMENT ÉDUCATIF				
Parcours CADRES D'ÉDUCATION				
Deux options : Communauté éducative inclusive, Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel				
M2 Semestre 4				
Bloc	UE	Détails	Compétences évaluées	
1 - Être acteur de la communauté éducative	UE 31 Fondements et enjeux du système éducatif	Fait religieux et laïcité	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif	
		Approfondissement des systèmes éducatifs et inclusifs		
	UE 32 Posture professionnelle, Ethique, Responsabilité	Ethique et responsabilité de l'éducateur	CC6. Agir en éducateur responsables selon des principes éthiques	
	UE 33 Coopération au sein de la communauté éducative	Management d'équipe et personne ressource	C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe CC13. Coopérer avec les partenaires	
UE 34 Communication	Communication et interculturelité	C1. Organiser les conditions de vie des jeunes dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C8. Travailler dans une équipe pédagogique		
Total bloc 1 : 7 compétences				
2 - Conseiller, animer, accompagner le parcours des jeunes	UE 35 Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif	Conception et mise en œuvre de projets OPTION	Projets éducatifs inclusifs Projets culturels et internationaux	C6. Accompagner les jeunes notamment dans leur formation à une citoyenneté participative CC5. Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation
		Addictions et santé		
	UE 36 Développement de la personne et apprentissages	Dispositifs spécifiques OPTION	Dispositifs d'accompagnement aux personnes à BEP (option éducation inclusive) Dispositifs culturels (option culturel)	C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C5. Accompagner le parcours du jeune sur les plans pédagogique et éducatif
		Dispositifs d'accompagnement et orientation du jeune		
	UE 37 Accompagnement individuel et collectif des jeunes	Educations au numérique	Coopération et créativité au service de l'innovation	C6. Accompagner les jeunes notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des jeunes CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
		Dispositifs d'accompagnement et orientation du jeune		
Total Bloc 2 : 7 compétences				
3 - Être un praticien chercheur, acteur de son développement professionnel	UE 38 Pratique réflexive et recherche	Pratique de la recherche : mémoire et soutenance	CC3. Connaître les jeunes et les processus d'apprentissages CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
	UE 39 Pratique réflexive et développement professionnel	Relecture des pratiques coopératives		C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe CC6. Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques
Total bloc 3 : 6 compétences				
4 - Ressources éducatives pour exercer dans des contextes spécifiques	UE 40 Ressources d'inspiration chrétienne en éducation	Questions d'actualité et actualité en question	CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif CC4. Prendre en compte la diversité des jeunes CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	
Total bloc 4 : 3 compétences				